Mise en disponibilité et reprise ou prolongement d'un an

Par makika08
Bonjour,

Je me permets de vous solliciter car je suis perdu.

Je suis fonctionnaire territoriale depuis 2010 et l'année dernière, j'ai demandé une mise en disponibilité de droit d'un an pour m'occuper d'un enfant de moins de 12 ans. J'ai fait cette demande parce que ma direction a été fermée suite au départ de ma responsable. Au bout de six mois, aucun poste ne m'a été proposé malgré les nombreuses relances. Durant cette période, je faisais des remplacements dans différents services parce qu'il y avait pas mal d'absents pendant la période de la Covid.

Je devais envoyer un courrier à la mairie le 5 mai 2022 pour les informer si je souhaite reprendre ou prolonger encore d'une année. J'ai contacté les RH le 27 avril et j'ai sollicité un rendez-vous avec la directrice. Elle m'a donc reçu le 6 mai, elle m'a proposé trois postes mais elle devait en parler avant avec le directeur général des services et me recontacter en fin de semaine.

À ce jour, je n'ai toujours pas de retour, j'ai essayé de la joindre mais elle est tout le temps en réunion. Ma question est : est-ce que je ne risque rien car mon courrier de prolongement ou de reprise aurait été fait hors délai comme je n'arrive pas à avoir de retour ?

Je vous remercie par avance de votre retour, Cordialement.